

**LEYBONOL LVO 100** 

Date d'édition: 19.08.2005 Date de révision: 05.02.2016

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: LEYBONOL LVO 100

**Description du produit:** Huile minérale, sans additifs

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation:** Huile pour pompes à vide, Utilisation industrielle, lubrifiant

Utilisations contre-indiquées: Ce produit ne doit pas être utilisé dans les compresseurs d'air de

respiration

Numéro de commande: Numéro Paquet

L10001 1 Litre L10005 5 Litres L10020 20 Litres L10099 208 Litres

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Leybold GmbH

Bonner Straße 498 D-50968 Cologne

 Téléphone
 +49-221-347-0

 Télécopie
 +49-221-347-1250

 Internet
 www.leybold.com

**E-Mail:** documentation@leybold.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +49/ (0)700 24112112 (OLC)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification: Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et

d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Date d'impression: 21.07.2016

2.2 Éléments d'étiquetage: Non pertinent

**2.3 Autres dangers:** Donnée non disponible.

3. Composition/informations sur les composants

**3.1 Substances:** Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux: Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement

(CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.



**LEYBONOL LVO 100** 

Date d'édition: 19.08.2005 Date de révision: 05.02.2016

I

4. Premiers secours

Indications générales: En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les

vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant

réutilisation.

Après inhalation: Amenée d'air frais, mettre à l'état de repos et maintenir au chaud.

Après contact cutané: En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire: Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau

courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en

protégeant l'oeil non affecté.

Après ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne

inconsciente. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires:

Donnée non disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié: Mousse; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec

Agent d'extinction non approprié: Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Monoxyde de

carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

**5.3 Conseils aux pompiers:** Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un

appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes:** Ne pas inhaler les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques

7 et 8

Pour les secouristes: Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les

eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement

et de nettoyage:

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé

conformément aux indications de la section "considérations relatives

Date d'impression: 21.07.2016

à l`élimination".



**LEYBONOL LVO 100** 

Date d'édition: 19.08.2005 Date de révision: 05.02.2016

1

6.4 Référence à d'autres rubriques: Donnée non disponible.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation

en toute sûreté: Observer les mesures de précaution usuelles propres à la

> manipulation de produits chimiques. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur

le lieu de travail.

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'ecart des aliments/des boissons/des fourrages. Se laver les mains

avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre

l'incendie et l'explosion:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de

stockage et les conteneurs:

Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour

empêcher toute fuite.

Indications concernant le stockage

avec d'autres produits:

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Donnée non disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle: Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire: En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail,

> porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition

professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux: Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains: En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant

> d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants.



**LEYBONOL LVO 100** 

Date d'édition: 19.08.2005 Date de révision: 05.02.2016

Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés.

Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

**Divers:** Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux

chimiques.

Contrôle de l'exposition de

**l'environnement:** Donnée non disponible.

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Informations générales

Etat: liquide
Couleur: ambrée
Odeur: inodore

Seuil d'odorat: Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

pH: non disponible

Point d'ébullition / Zone d'ébullition:

Point de fusion / Zone de fusion:

Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

Point de décomposition /

Zone de décomposition: Donnée non disponible.

Point d'écoulement

(température d'écoulement): Valeur -9 °C Point d'éclair: Valeur 250 ° C

Méthode Cleveland open cup

Température d'auto-inflammabilité:
Propriétés comburantes:
Propriétés explosives:
Donnée non disponible.
Donnée non disponible.
Donnée non disponible.
Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité:

Limites supérieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité:

Pression de vapeur:

Densité de vapeur:

Taux d'évaporation:

Densité relative:

Densité:

Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

Valeur

0,878 g/cm³

Température de référence: 15 ° C
Solubilité dans l'eau: Remarque: insoluble

Solubilité dans l'éau: Remarque: Insoluble
Solubilité(s): Donnée non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau: Donnée non disponible.
Viscosité: Valeur: 92 cSt

Température de référence: 40 ° C
Type: cinématique
Valeur: 10,6 cSt

Température de référence: 100 ° C
Type: cinématique

#### 9.2 Autres informations

Autres informations: Donnée non disponible.

#### 10. Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode

d'emploi.



**LEYBONOL LVO 100** 

Date d'édition: 19.08.2005 Date de révision: 05.02.2016

10.2 Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.	
10.3 Possibilité de réactions Dangereuses:	Néant, à l'utilisation appropriée.	I
10.4 Conditions à éviter:	Protéger du rayonnement solaire. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.	
10.5 Matières incompatibles:	Agents d'oxydation	
10.6 Produits de décomposition Dangereux:	Pas de produit de décomposition dangereux connu.	I
11. Informations toxicologiques		
11.1 Informations sur les effets toxicolog	giques	
Toxicité orale aiguë:	Donnée non disponible.	١
Toxicité dermale aiguë:	Donnée non disponible.	
Toxicité aiguë par inhalation:	Donnée non disponible.	I
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Donnée non disponible.	١
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Donnée non disponible.	١
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Donnée non disponible.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Donnée non disponible.	
Toxicité pour la reproduction:	Donnée non disponible.	
Cancérogénicité:	Donnée non disponible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:	Donnée non disponible.	I
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:	Donnée non disponible.	
Danger par aspiration:	Donnée non disponible.	
12. Informations écologiques		
12.1 Toxicité		
Toxicité sur les poissons (aigüe):	Donnée non disponible.	
Toxicité sur les poissons (chronique):	Donnée non disponible.	
Toxicité pour les daphnies (aigüe):	Donnée non disponible.	I
Toxicité pour les daphnies (chronique):	Donnée non disponible.	I
Toxicité pour les algues (aigüe):	Donnée non disponible.	



LEYBONOL LVO 100

Date d'édition: 19.08.2005 Date de révision: 05.02.2016

Toxicité pour les algues (chronique):	Donnée non disponible.
Toxicité sur bactéries:	Donnée non disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité:	Donnée non disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation:	Donnée non disponible.
12.4 Mobilité dans le sol:	Donnée non disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Donnée non disponible.
12.6 Autres effets néfastes:	Donnée non disponible.
13. Considérations relatives à l'éliminat	ion
13.1 Méthodes de traitement des déche	ts
Produit:	Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.
Emballage:	Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.
14. Informations relatives au transport	
14.1 Transport ADR/RID/ADN:	Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.
14.2 Transport IMDG:	Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.
14.3 Transport ICAO-TI / IATA:	Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.
14.4 Autres informations:	Donnée non disponible.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Donnée non disponible.
14.7 Transport en vrac conformément à Non pertinent	l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC



**LEYBONOL LVO 100** 

Date d'édition: 19.08.2005 Date de révision: 05.02.2016

1

#### 15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

# Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

### DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce

mélange

#### 16. Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Date d'impression: 21.07.2016

Historique

**Date d'édition:** 19.08.2005

**Date de révision:** 05.02.2016

Version: C0

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.



**LEYBONOL LVO 100** 

Date d'édition: 19.08.2005 Date de révision: 05.02.2016

#### Avis au lecteur

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société Leybold. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite.